

## Installations nucléaires de PALUEL

L'article 2.8.1 de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L.125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la commission locale d'information. ».

### 1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant :

Mise en ligne sur les pages dédiées aux installations nucléaires EDF concernées sur le site [edf.fr](http://edf.fr), d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant » (dossiers de presse, lettre d'information externe mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication).

Les informations rendues publiques à l'initiative des installations nucléaires de base de Paluel sont les suivantes :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires de base de Paluel	Sur demande : Mission communication CNPE de Paluel – BP 48 – 76450 Cany-Barville Tél : 02 50 58 80 00 Mail : <a href="mailto:paluel-communication@edf.fr">paluel-communication@edf.fr</a> Téléchargeable sur <a href="http://www.edf.fr/paluel">www.edf.fr/paluel</a> , rubrique « Documents de référence à télécharger »
Rapport annuel de surveillance de l'environnement de la centrale nucléaire de Paluel	Sur demande : Mission communication CNPE de Paluel – BP 48 – 76450 Cany-Barville Tél : 02 50 58 80 00 Mail : <a href="mailto:paluel-communication@edf.fr">paluel-communication@edf.fr</a> Téléchargeable sur <a href="http://www.edf.fr/paluel">www.edf.fr/paluel</a> , rubrique « Documents de référence à télécharger »
Dossier de presse	Sur demande : Mission communication CNPE de Paluel – BP 48 – 76450 Cany-Barville Tél : 02 50 58 80 00 Mail : <a href="mailto:paluel-communication@edf.fr">paluel-communication@edf.fr</a> Téléchargeable sur <a href="http://www.edf.fr/paluel">www.edf.fr/paluel</a> , page d'accueil, rubrique « Une énergie sûre, faible en CO <sub>2</sub> »

Registres mensuels des rejets d'effluents radioactifs et chimiques	Registres mensuels téléchargeables sur <a href="http://www.edf.fr/paluel">www.edf.fr/paluel</a> , Les actualités de la centrale de Paluel
Données environnementales mensuelles (résultats de la surveillance de l'environnement autour de la centrale)	Consultables sur le site internet <a href="http://www.edf.fr/paluel">www.edf.fr/paluel</a> , page d'accueil, rubrique « La surveillance de l'environnement » et dans les informations réglementaires de la centrale, rubrique « L'environnement, une préoccupation au quotidien »
Plaquette d'information « Les bons réflexes en cas d'accident à la centrale nucléaire de Paluel »	Sur demande : Mission communication CNPE de Paluel – BP 48 – 76450 Cany-Barville Tél : 02 50 58 80 00 Mail : <a href="mailto:paluel-communication@edf.fr">paluel-communication@edf.fr</a> Téléchargeable sur <a href="http://www.edf.fr/paluel">www.edf.fr/paluel</a> , dans les informations réglementaires, rubrique « Prévenir et gérer les risques »
Note d'information : « Le nucléaire d'EDF en France, c'est quoi ? »	Téléchargeable sur <a href="http://www.edf.fr/paluel">www.edf.fr/paluel</a> , dans la page d'accueil, rubrique « Implantée au cœur du territoire »
<p>Le CNPE de Paluel dispose sur son site internet (<a href="http://www.edf.fr/paluel">www.edf.fr/paluel</a>) d'une rubrique « les actualités de la centrale », sur laquelle sont régulièrement publiées des informations sur la vie de la centrale ainsi que sur les principaux événements d'exploitation.</p> <p>Le CNPE dispose également d'un compte X (ex Twitter : @EDF_Paluel).</p>	

**2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :**

*Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à une adresse mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.*

Adresse mail : [paluel-communication@edf.fr](mailto:paluel-communication@edf.fr)

**3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. et leur communication à la commission locale d'information (CLI) :**

*La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et EDF.*

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

**EDF**  
22-30, avenue de Wagram  
75382 Paris cedex 08  
Capital de 2 084 365 041 euros  
552 081 317 R.C.S. Paris